



Goin de l'Ouvrier



Le rôle social de l'État

Au cours de son encyclique sur " la condition des ouvriers ", Léon XIII, toujours si compréhensif dans ses vues, et si soucieux de faire partout la lumière, ne pouvait passer sous silence la mission de l'État en matière sociale. L'auteur de ce qu'on a si bien appelé la charte ouvrière chrétienne, consacre en effet plusieurs pages, et non des moindres, à définir, d'une façon générale d'abord, puis en abordant certains points particuliers, ce que les gouvernements peuvent et doivent faire pour aider à régler les rapports du capital et du travail.

On nous a assigné la tâche de commenter, et de mettre en tout son jour la vraie pensée du Pape sur la théorie même de l'action sociale de l'État, de montrer, à la lumière des enseignements pontificaux, quelles fonctions sociales incombent aux autorités politiques chargées de présider dans chaque pays, aux destinées de la société civile.(1)

Cette tâche n'est pas facile. Et quoique la matière qui en fait l'objet ne nous soit pas absolument étrangère, nous n'avons qu'à nous rappeler le nombre presque infini d'opinions auquel elle a donné lieu pour nous rendre compte que nous nous engageons dans une voie délicate et semée d'écueils.

I

OPINIONS DIVERSES

Nous sommes en face de trois formes d'opinion bien distinctes, de trois écoles nettement caractérisées, l'école libérale, l'école socialiste et l'école catholique.(2)

(1) Le mot " État " dans son sens large, peut s'entendre de la société civile en général ; dans son sens strict, et le plus fréquemment, il désigne le gouvernement de cette société.

(2) Pour les détails, voir Antoine, *Cours d'Economie sociale*, 1ère p., ch VIII, IX, X,

Le libéralisme industriel, comme d'ailleurs tout le système auquel il se rattache, part de ce principe rationaliste que la nature de l'homme ne souffre d'aucune tare primitive, que ses instincts n'ont pas été viciés, qu'aucune barrière ne doit être dressée devant eux, que le progrès social réside dans une liberté qu'aucun frein ne gêne et qu'aucune loi ne gouverne. La célèbre formule, " laissez faire ", où se traduit la doctrine fondamentale de l'école, reflète cette erreur de fond. Confiants dans le jeu spontané des énergies naturelles et des tendances économiques dans le libre essor de toutes les ambitions, les libéraux repoussent donc, en vertu de leur système, l'intervention sociale des gouvernements. L'état de lutte créé par la concurrence, par l'opposition des forces et des intérêts, n'est pour eux que la condition normale d'une société qui ne peut s'acheminer vers un plus haut destin sans laisser çà et là sur la route des vies brisées et des espoirs déçus.

On sait les fruits amers produits par ce régime où le faible est broyé sous une roue industrielle sans pitié. Du spectacle odieux de l'égoïsme brutal, de l'individualisme arrogant et triomphant, sont nées dans l'âme prolétaire des haines, des rancunes, des colères, dont le monde, aujourd'hui, s'effraie sans en pénétrer ou en reconnaître suffisamment la cause. Des masses d'hommes, victimes d'une impitoyable liberté, sevrées tout ensemble des vues consolantes de la foi et des jouissances de la vie présente, se sont retournées contre la société qui leur faisait un si triste sort. Le socialisme leur est apparu comme le remède suprême à leurs maux. Et l'école socialiste, fondé par des chefs remuants, propagée par d'audacieux meneurs, a popularisé cette doctrine que l'ordre social actuel doit être renversé ; que la propriété individuelle est un crime fomentateur de troubles, générateur d'injustices ; que l'État seul doit exploiter les sources de la richesse et en canaliser le flot.

Ce système gagne du terrain. D'un côté, les foules inquiètes et trompées réclament à grands cris, dans leurs associations et leurs journaux, et